Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMI Publié le TAIRE **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS AND** <u>11D</u>: 027-200070142-20251002-122_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués Etaient présents : Amfreville-les-Champs M. Cordier, En exercice: 48 Bacqueville M. Collette, Mme Doinel, Beauficel-en-Lyons Mme Fouquet, Bosquentin Bourg-Beaudouin Présents: 34 Charleval Mme Hequet, M. Emo, Douville-sur-Andelle M. Cramer, Votants: 42 M. Godebout, Fleury-la-Forêt M. Vieillard R., Fleury-sur-Andelle Flipou M. Cousin, Houville-en-Vexin M. Lebreton, Date de convocation: Le Tronguay Le: 26 septembre 2025 Mme Bachelet, Les Hogues Letteguives Lilly Mme Lancien, M. Herbin, Lisors Lorleau Lvons-la-Forêt M. Baldari, Délibération affichée M. Cahagne, Ménesqueville Le: Perriers-sur-Andelle Mme Dupart, MM. Duval, Mutel, Perruel M. Quéné. Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne, M. Hébert, Radepont M. Minier, Renneville M. Levieux,

Romilly-sur-Andelle

Rosay-sur-Lieure

Touffreville

Val d'Orger

Vandrimare

Vascoeuil

Absents: Mmes Damois, Mme Marteau, M. Gavelle.

Excusés: MM. Calais, Defrance, Houssaye.

Pouvoirs: M. Halot à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Emo, M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Moëns, Mme Grouchy à Mme Doinel, Mme Julien à Mme Simon, M. Blavette à M. Bonneau, M. Dechoz à M. Bézirard.

M. Béharel,

Mme Malhaire,

M. Bonneau.

M. Bézirard,

M. Moëns.

Mmes Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,

Finances et affaires générales : Versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe « office de tourisme » : autorisation de signature

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°51/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif du budget annexe « Office de tourisme » 2025 ;

Vu la délibération n°59/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif du budget principal 2025;

Vu l'avis favorable des membres de la commission finances et affaires générales en date du 9 septembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



Le financement de la compétence tourisme nécessite le versement annuel d'une subve une subve de la compétence tourisme nécessite le versement annuel d'une subve une subve une subve une subve une subve à 235 494,39 €.

Afin d'améliorer la qualité des comptes des collectivités, il est désormais nécessaire de formaliser par délibération le versement de cette subvention.

Les versements seront établis au fur et à mesure en fonction des actions mises en place et du besoin de financement du budget annexe « office de tourisme ».

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- autorise par délibération le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe « office de tourisme » à hauteur de 235 494,39 € pour l'année 2025.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle- même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.